



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/17  
27 mars 2001

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-troisième réunion  
Montréal, 28-30 mars 2001

**RAPPORT DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION DU  
SOUS-COMITÉ SUR L'EXAMEN DES PROJETS**

Introduction

1. Le Sous-comité sur l'examen des projets du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal s'est réuni à Montréal du 26 au 27 mars 2001.
2. Les représentants de l'Allemagne, de la Colombie, des États-Unis d'Amérique, de l'Inde, du Japon (président), de la Malaisie et de la Tunisie ont participé à la réunion .
3. Ont également pris part à la réunion, en tant qu'observateurs, conformément au mandat du Sous-comité:
  - a) les représentants de l'Australie, de la Finlande; et
  - b) les représentants des agences d'exécution, du Secrétariat de l'ozone et de Greenpeace International.

## **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: OUVERTURE DE LA RÉUNION**

4. Le président du Sous-comité, M. Inomata (Japon), a ouvert la réunion le lundi 26 mars 2001 à 10h00.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour ci-après, d'après l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/22/1 et a convenu de débattre, sous Questions diverses, de la question soulevée par un représentant, concernant le fait que les agences d'exécution ont recours à certains membres du Comité exécutif comme consultants:

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Remarques d'ouverture du Chef du Secrétariat
4. Organisation des travaux
5. Questions soulevées durant l'examen des projets
6. Coopération bilatérale
7. Programmes de travail :
  - a) Programme de travail du PNUD pour 2001
  - b) Programme de travail de l'ONUDI pour 2001
  - c) Programme de travail de la Banque mondiale pour 2001
  - d) Amendements du programme de travail du PNUE pour 2001
8. Projets d'investissement
9. Questions de politique:
  - a) Conditions préalables pour l'élimination en phase finale dans le secteur de la réfrigération
  - b) Provision de 13% pour les coûts d'appui aux agences
  - c) Cadre stratégique pour la formation nationale, infrarégionale et régionale des agents de douane
  - d) Plan de stratégie pour l'élimination des SAO dans le sous-secteur de la production de mousses de polyéthylène et de polystyrène extrudées en Chine
  - e) Lignes directrices révisées pour la préparation de mises à jour de programmes de pays

10. Questions diverses
11. Adoption du rapport
12. Clôture de la réunion

### **POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: REMARQUES D'INTRODUCTION DU CHEF DU SECRÉTARIAT**

6. Le Chef du Secrétariat a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité sur l'examen des projets et a déclaré que l'ordre du jour de la présente réunion serait axé sur les programmes de travail des agences d'exécution pour 2001 et sur l'examen des propositions de projets bilatéraux et des propositions de projets reportées par le Comité exécutif à sa trente-deuxième réunion.

7. Il a fait remarquer qu'aucun nouveau projet d'investissement n'avait été soumis, à l'exception des demandes de financement présentées conformément aux accords conclus entre le Comité exécutif et le gouvernement de la Chine sur la fermeture des usines de production de CFC et sur le Plan d'élimination du secteur des solvants, du programme d'élimination progressive du secteur de production des CFC en Inde et des projets d'investissement, pour un montant total de 39 millions \$US, qui avaient été reportés lors de la trente-deuxième réunion.

8. Il a déclaré que les sommes disponibles, pouvant être engagées par le Fonds multilatéral, s'élevaient actuellement à environ 56 millions \$US, grâce au versement rapide de la contribution de 24 millions \$US par les États-Unis d'Amérique et que, sous réserve des recommandations du Sous-comité dans certains cas, ce montant serait plus que suffisant pour financer tous les projets recommandés pour approbation à la présente réunion.

### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: ORGANISATION DES TRAVAUX**

9. Sur proposition du président, le Sous-comité a décidé d'organiser ses travaux conformément à l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/22/1.

### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS SOULEVÉES PENDANT L'EXAMEN DES PROJETS**

#### **a) Financement des mises à jour des plans de gestion des frigorigènes**

10. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 4 à 8 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/18.

11. Il a noté que la question était liée aux demandes de mise à jour des projets de plans de gestion des frigorigènes (PGF) qui sont actuellement en application, avec des demandes de fonds supplémentaires pour préparer des projets d'incitation à la réadaptation. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que les propositions de mise à jour des PGF doivent être conformes à la Décision 31/48 et accompagnées d'un rapport de situation rédigé par les agences d'exécution sur l'état d'avancement des projets approuvés dans le cadre des PGF, ainsi que d'un texte rédigé par les pays pour justifier les activités supplémentaires et expliquer comment ces activités se situent par rapport aux PGF et aux engagements du pays concernant l'élimination. Le niveau de financement de ces demandes pourrait être équivalent à 50 pour cent maximum du financement approuvé avant la trente et unième réunion pour la préparation du PGF d'origine. L'approbation des fonds supplémentaires serait liée à la soumission du rapport de situation et de la justification écrite mentionnés ci-dessus.

b) Confidentialité des données des projets

12. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 9 à 19 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/18.

13. Après délibération et après avoir tenu des consultations informelles, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif:

- a) demande aux agences d'exécution de fournir au Secrétariat du Fonds toutes les informations dont il a besoin pour mener à bien son examen des projets proposés au Comité exécutif tout en protégeant, s'il y a lieu, l'information que les gouvernements ou les entreprises considèrent comme sensible du point de vue commercial;
- b) notant que le Secrétariat utilise les contrats habituels des Nations Unies qui contiennent des clauses exigeant une confidentialité permanente, demande au Secrétariat de reprendre son examen du projet Rishiroop sur la base des orientations fournies au paragraphe a) ci-dessus pour le soumettre pour examen au Comité exécutif à sa trente-quatrième réunion;
- c) notant que le financement de technologies qui ne sont pas du domaine public soulève des problèmes qui n'ont jamais encore été traités par le Comité exécutif, demande au Secrétariat de consulter les organismes internationaux pertinents et de préparer un document sur la question pour examen par le Comité exécutif à sa trente-cinquième réunion.

c) Changement de technologie

14. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 20 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/18, notant que la Banque mondiale a soumis une proposition de changement de technologie pour Cool Industries, une entreprise du Pakistan qui fabrique des réfrigérateurs à usage domestique. L'entreprise souhaitait changer de technologie pour adopter

une technologie à base d'hydrocarbures pour la fabrication de mousse d'isolation. Le projet d'origine proposait l'utilisation de HCFC-141b. Le Secrétariat a examiné la proposition et convenu qu'elle était conforme à la Décision 22/69 sur les changements de technologie pour les projets approuvés et qu'elle pouvait être mise en œuvre. La Décision 22/69 exclut un financement supplémentaire, lequel n'a pas été sollicité dans ce cas.

15. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note de la demande de changement de technologie pour Cool Industries.

## **POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: COOPÉRATION BILATÉRALE**

16. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/19 sur la coopération bilatérale. Cinq demandes d'approbation de projets de coopération bilatérale ont été soumises par les gouvernements de l'Allemagne, de la République tchèque et de la Suisse.

17. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les demandes de projets de coopération bilatérale contenues dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/19, avec les amendements ci-après et au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

Géorgie: Mise au point du système de certification pour les techniciens du secteur de la réfrigération (République tchèque) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/19)

18. Le président a fait référence aux paragraphes 4 à 11 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/19.

19. À l'issue d'une discussion au cours de laquelle il a été noté que la demande ne tenait pas compte du projet de PGF actuellement en application en Géorgie, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la proposition et demande au Secrétariat du Fonds de conseiller à la République tchèque, en collaboration avec le PNUD et le PNUE qui sont les agences chargées de la mise en œuvre du PGF en Géorgie, d'approfondir les travaux en vue de se conformer aux dispositions de la Décision 31/48.

Sénégal: Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes : projet de démonstration de la réadaptation de réfrigérateurs à usage domestique en vue d'utiliser un frigorigène aux hydrocarbures (Suisse) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Senegal)

20. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 18 à 23 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Senegal)

21. Après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet cité ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

22. En conclusion des délibérations sur ce point de l'ordre du jour, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif demande au Trésorier d'imputer les coûts des projets bilatéraux mentionnés ci-dessus comme suit:

- a) 74 467 \$US au solde des contributions bilatérales de l'Allemagne pour 2001;
- b) 71 230 \$US au solde des contributions bilatérales de la Suisse pour 2001.

## **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: PROGRAMMES DE TRAVAIL ET AMENDEMENTS**

### **a) Programme de travail du PNUD pour 2001**

23. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20 et Corr.1 qui contient le programme de travail du PNUD pour 2001.

24. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme de travail du PNUD pour 2001 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20 et Corr.1, avec les amendements ci-après et au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

#### Malaisie: Préparation de projet dans le secteur de mousse à peau intégrée

25. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 11 à 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20.

26. Sachant que la Banque mondiale présentera, en 2001, un programme national d'élimination des CFC pour la Malaisie et après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus.

#### Ghana: Préparation de projet de fumigation des sols (Cucurbitacés)

27. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 15 et 16 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20.

28. Étant donné que le Ghana a désormais déposé ses instruments de ratification de l'amendement de Copenhague, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la demande de préparation de projet ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

#### Iran: Préparation de projet dans le secteur de réfrigération domestique

#### Iran: Préparation de projet dans le secteur de réfrigération commerciale

29. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 17 et 18 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20 et Corr.1.

30. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte les demandes de préparation de projets mentionnées ci-dessus jusqu'à ce que les données de consommation de SAO soumises par le gouvernement de la République islamique d'Iran aient été éclaircies.

Libéria: Récupération et recyclage de produits réfrigérants

31. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 19 et 20 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20.

32. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la proposition de projet ci-dessus jusqu'à ce que le programme de pays ait été soumis, le PGF préparé et les mesures politiques pertinentes mises en place.

Congo: Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Congo: Préparation de projet de réfrigération pour le secteur des utilisateurs finals

Gabon: Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Gabon: Préparation de projet de réfrigération pour le secteur des utilisateurs finals

Géorgie: Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Niger: Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Niger: Préparation de projet de réfrigération pour le secteur des utilisateurs finals

Tchad: Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Tchad: Préparation de projet de réfrigération pour le secteur des utilisateurs finals

Uruguay: Mise à jour du plan de gestion des frigorigènes

Uruguay: Préparation de projet de réfrigération pour le secteur des utilisateurs finals

33. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 21 à 26 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20.

34. Il a fait remarquer que la question concernait les demandes de mise à jour des projets de plans de gestion des frigorigènes (PGF) actuellement en application, avec des demandes de fonds supplémentaires pour préparer des projets d'incitation à la réadaptation dans cinq des six pays. Après délibération et conformément à sa recommandation sur la même question traitée sous le point 5 a) de l'ordre du jour, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte les demandes de préparation de projets énumérées ci-dessus, étant entendu que certaines demandes pourraient finalement être retirées.

Liban: Mise à jour du programme de pays

Nigéria: Mise à jour du programme de pays

35. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 27 à 31 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20.

36. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte les demandes mentionnées ci-dessus.

Maroc: Project preparation in the rigid foam sector

37. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 20 bis) et 20 ter) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/20/Corr.1.

38. Conformément à la Décision 30/23 b), le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus jusqu'à ce que le PNUD ait fourni un état clair de la consommation restante dans tous les secteurs au Maroc.

**b) Programme de travail de l'ONUDI pour 2001**

39. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21 contenant le programme de travail de l'ONUDI pour 2001.

40. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le programme de travail de l'ONUDI pour 2001 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21, avec les amendements ci-après, et au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport.

Chine: Strategy for the preparation of the refrigerant management plans

41. Le représentant de l'ONUDI a noté que la Chine ne souhaitait pas poursuivre la préparation d'un PGF pour l'instant et a retiré la proposition.

Malaisie: Project preparation for three projects in the rigid foam sector

42. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 16 et 17 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

43. Sachant que la Banque mondiale présentera en 2001 un programme national d'élimination des CFC en Malaisie et après délibération, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus.

Albanie: Project preparation in soil fumigation

44. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 19 et 20 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

45. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus jusqu'à ce que le programme de pays de l'Albanie ait été approuvé par le Comité exécutif.



Inde: Project preparation in the process agent sector

46. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 11 à 13 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

47. Après avoir examiné les dernières informations fournies par l'ONUDI et la Banque mondiale concernant la coordination de leurs activités dans ce secteur en Inde et noté que l'activité serait intégrée dans un plan sectoriel coordonné par la Banque mondiale, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport, sachant que ce montant représente le financement de la partie du plan sectoriel concernant le domaine pharmaceutique et de la préparation de projet dans le sous-secteur des produits pharmaceutiques.

Mexique: Project preparation for the closure of CFC production facilities of Quimobásicos

48. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 22 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

49. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la préparation de projet mentionnée ci-dessus jusqu'à ce qu'un audit technique de Quimobásicos ait été réalisé.

Maroc: Project preparation in the commercial refrigeration (umbrella) sector

50. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur les paragraphes 23 et 24 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

51. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus jusqu'à ce que l'ONUDI ait fourni un état clair de la consommation récente dans tous les secteurs au Maroc.

Pakistan: Project preparation in the commercial refrigeration sector

52. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 6 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

53. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet mentionnée ci-dessus jusqu'à ce que l'ONUDI ait fourni un état clair de la consommation restante dans tous les secteurs au Pakistan.

Qatar: Implementation of the RMP: Training of trainers in good refrigerant management practices (Phase I), training of refrigeration service technicians (Phase II)

Qatar: Implementation of the RMP: Customs training programme

54. Le président a attiré l'attention du Sous-comité sur le paragraphe 25 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21.

55. Notant que le programme de pays du Qatar a été approuvé mais que le plan de gestion des frigorigènes et les projets qu'il contient n'ont pas été soumis pour financement, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte les propositions de projets mentionnées ci-dessus jusqu'à ce que le PGF du Qatar ait été soumis dans son intégralité au Comité exécutif.

Syrie: Renewal of institutional strengthening (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/21)

56. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le projet ci-dessus au montant indiqué dans l'annexe I au présent rapport et communique au gouvernement de la Syrie les observations figurant dans l'annexe II au présent rapport.

**c) Programme de travail de la Banque mondiale pour 2001**

57. Le président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22 qui propose le Programme de travail de la Banque mondiale pour 2001.

58. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le Programme de travail de la Banque mondiale pour 2001 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22, avec les modifications ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Bahreïn : Préparer un projet d'investissement dans le secteur des appareils de refroidissement

59. Le président a abordé les paragraphes 6 à 8 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22.

60. À l'issue de ses délibérations et conformément à la recommandation concernant la question de politique connexe faite au point 5a) de l'ordre du jour, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet ci-dessus.

Chine : Préparer un plan sectoriel pour le secteur des agents de transformation

61. Le président a abordé les paragraphes 9 à 13 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22.

62. Après avoir examiné les circonstances dans lesquelles l'approbation de montants supplémentaires pour la préparation d'un projet en Chine pourrait être accordée, y compris les 100 000 \$US déjà approuvés, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la préparation du projet en rubrique jusqu'à ce que la Banque mondiale ait remis un compte rendu détaillé de l'affectation des 100 000 \$ déjà approuvés et une liste détaillée et justifiée de tout financement supplémentaire demandé pour l'élaboration d'un plan de secteur ainsi qu'une indication de la consommation vraisemblable pour le secteur.

Inde : Préparer un plan sectoriel pour le secteur des agents de transformation

63. Le représentant du Secrétariat a abordé les paragraphes 14 à 18 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22.

64. Après avoir examiné les possibilités de dédoublement des activités entreprises par la Banque mondiale et l'ONUDI dans le secteur des agents de transformation en Inde, et à la suite de ses délibérations, le Sous-comité a pris note que :

- a) À la demande du gouvernement de l'Inde, la Banque mondiale et l'ONUDI coopéreront à la préparation d'un plan sectoriel de façon qu'il puisse être présenté à la trente-cinquième réunion du Comité exécutif ;
- b) Le travail serait partagé comme suit :
  - i) la Banque mondiale aiderait l'Inde à élaborer le plan sectoriel général comprenant tous les sous-secteurs;
  - ii) l'ONUDI préparerait le plan pour le sous-secteur des produits et des matériaux pharmaceutiques dans les délais prescrits afin qu'il puisse être intégré au plan sectoriel des agents de transformation de l'Inde;
  - iii) la mise en oeuvre du plan sectoriel se ferait selon les mêmes lignes que la répartition du travail (ONUDI – produits et matériaux pharmaceutiques, et Banque mondiale – autres sous-secteurs);
- c) Le montant total demandé serait de 200 000 \$US à raison de 130 000 \$US pour la Banque mondiale et de 70 000 \$US pour l'ONUDI;
- d) Les montants précisés à l'alinéa c) ci-dessus représenteraient le montant total pour la préparation du plan et du projet;
- e) L'ONUDI tentera de présenter à la trente-quatrième réunion du Comité exécutif certains projets déjà préparés qui relèveraient de la partie du plan attribué à l'ONUDI.

65. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la somme de 130 000 \$US plus les coûts d'appui aux agences pour la Banque mondiale, étant entendu que ce montant représente la somme totale pour la préparation de tous les éléments non pharmaceutiques du plan sectoriel et la préparation du projet pour tous les sous-secteurs, sauf le sous-secteur pharmaceutique.

Yémen : Élaborer un projet d'investissement dans le secteur des appareils de refroidissement

66. Le président a abordé les paragraphes 19 et 20 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22 et pris note du fait que le Yémen n'a pas encore présenté de PGF au Comité exécutif aux fins d'examen.

67. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte la demande de préparation de projet en rubrique jusqu'à ce que le Comité exécutif ait approuvé le PGF du Yémen.

Global : Stratégie globale pour l'élimination des CFC dans le secteur des inhalateurs à doseur

68. Le président a abordé les paragraphes 21 à 25 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/22.

69. Après avoir examiné la nécessité de mener une étude mondiale sur les inhalateurs à doseur en vertu de la décision XII/2 des Parties et l'envergure possible d'une telle étude, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif n'approuve pas la demande en rubrique.

**d) Amendements du programme de travail du PNUE pour 2001**

70. Le président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23 qui propose les amendements du programme de travail du PNUE pour 2001.

71. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les amendements du programme de travail du PNUE pour 2001 présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23, avec les modifications ci-dessous, au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

Bénin : Renouveaulement du renforcement institutionnel  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23)

Burkina Faso : Renouveaulement du renforcement institutionnel  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23)

Mauritanie : Renouveaulement du renforcement institutionnel  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23)

Niger : Renouveaulement du renforcement institutionnel  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23)

Vietnam: Renouveaulement du renforcement institutionnel  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23)

72. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les projets en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport et a communiqué aux gouvernements concernés ses observations recensées à l'annexe II au présent rapport.

Global : Manuel sur la communication des données sur le bromure de méthyle

73. Le président a abordé les paragraphes 12 à 14 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/23.

74. Après avoir examiné le besoin d'obtenir du nouveau matériel ou des données sur la consommation de bromure de méthyle en vertu des guides existants préparés par le PNUE et le Secrétariat de l'ozone, les conseils du PNUE sur les problèmes résiduels de communication des données, et à la suite de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve la demande en rubrique au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport étant entendu que tout effort visant à distinguer les utilisations faites aux fins de quarantaine et de traitement avant l'expédition des utilisations à des fins autres que la quarantaine et le traitement avant l'expédition soit fondé sur des travaux existants du Groupe de l'évaluation technique et économique et les décisions déjà prises par les Parties.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJETS D'INVESTISSEMENT**

**a) Projets d'investissement recommandés pour approbation générale**

75. Le président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/SCPR/22/2.

76. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve les deux projets en rubrique pour approbation générale au niveau de financement indiqué à l'annexe I au présent rapport.

**b) Projets soumis à un examen individuel**

Chine : Rapport de vérification de la mise en œuvre du programme annuel de 2000 pour l'élimination des CFC (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Chine)

77. Le président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Chine et indiqué que le rapport de vérification contient des données raisonnablement adéquates sur les cinq fermetures complètes précisées dans le plan de travail annuel pour 2000. Les réductions associées à ces fermetures complètes calculées à partir des données de production des CFC pour 1999 sont de 2 270 tonnes PAO, ce qui représente environ 50 % de l'objectif de réduction de 2000. Il a aussi indiqué que la Banque mondiale n'avait pas encore remis son rapport de vérification prévu du programme de travail de 2000.

78. À la suite de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Approuve le décaissement de 50 % du montant total demandé de 13 millions \$US (et approuve les coûts d'appui connexes pour la Banque mondiale) correspondant à la réduction vérifiée des cinq fermetures complètes;

- b) Autorise le Secrétariat à approuver entre les sessions le virement du solde des montants demandés après avoir reçu de la Banque mondiale l'information qui répond exactement aux critères suivants :
  - i) le rapport de vérification englobant la mise en oeuvre du programme de travail complet de 2000 pour le projet d'élimination de la production de CFC en Chine, conformément aux lignes directrices approuvées à la trente-deuxième réunion;
  - ii) l'information sur l'exploitation et la gestion du système de quotas en Chine;
- c) Prend note que la Banque mondiale rationalisera davantage la procédure de mise en oeuvre afin de mieux coordonner le programme de travail et le moment de la tenue de l'exercice de vérification.

Chine : Remplacement de l'agent de gonflage à base de CFC par le cyclopentane, et des frigorigènes à base de CFC-12 par le HFC-134a dans la fabrication de réfrigérateurs domestiques à Shangling Electric Appliance (Group) Co. Ltd. (Banque mondiale) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Chine)

79. Le représentant du Secrétariat a présenté le point et abordé les paragraphes 1 à 9 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Chine.

80. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif reporte l'examen du projet en rubrique en attendant la consultation entre la Banque mondiale et l'entreprise concernée.

Chine : Rapport et demande du deuxième versement pour la mise en oeuvre du programme annuel de 2000-2001 pour le secteur des solvants de la Chine (PNUD) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Chine)

81. Le représentant du Secrétariat a présenté le point, abordé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Chine et pris note du fait qu'une entreprise supplémentaire, dont la consommation annuelle est de 86 tonnes, avait été recensée afin d'être ajoutée au projet, ce qui permettrait à la Chine d'atteindre son objectif d'élimination de TCA pour 2001 indiqué dans l'accord.

82. Après avoir examiné la proposition de modifier le programme de 2001-2001 en réaffectant la somme de 2 millions \$US à la production de solvants de remplacement, dont le bromure n-propyle, et à la suite de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif approuve le décaissement des fonds pour le programme de travail annuel au niveau indiqué à l'annexe I au présent rapport, conformément à l'accord conclu entre la Chine et le Comité exécutif, sous réserve que :

- a) Le bromure de n-propyle fabriqué en Chine ne soit pas disponible aux fins d'exportation;
- b) Un quota de production annuel soit imposé pour le bromure n-propyle de façon à ne satisfaire qu'aux exigences s'appliquant à son utilisation comme solvant;
- c) La Chine contrôle la vente de bromure n-propyle afin qu'il ne soit vendu qu'aux entreprises participant au projet dans le cadre du plan du secteur des solvants de la Chine;
- d) Le Bureau des importations et des exportations de la Chine surveille la situation et s'assure que la Chine n'exporte aucun bromure n-propyle;
- e) Le PNUD, l'agence d'exécution du plan du secteur des solvants de la Chine, ajoute à son plan de vérification annuel, la vérification qu'il n'y a eu aucune exportation de bromure n-propyle;
- f) Aucun autre montant ne sera demandé au Fonds multilatéral pour la reconversion finale à des solutions de remplacement sans PAO.

Inde : Programme de travail annuel pour 2001 – Projet d'élimination graduelle de la production de CFC

83. Le président a présenté le point et abordé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Inde ainsi que la recommandation du Secrétariat qu'il contient.

84. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Approuve le programme de travail annuel du projet d'élimination graduelle des CFC en Inde au niveau de financement indiqué dans l'annexe I au présent rapport, étant entendu que la Banque mondiale ;
  - i) doit fournir dans son rapport de vérification de 2001 des données sur l'ensemble des ventes de CFC et un compte rendu des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réglementation sur les SAO adoptée en juillet 2000;
  - ii) doit inclure dans le rapport de vérification de 2001 un rapport des discussions sur la pertinence de la méthode utilisée par rapport aux étapes présentées en détail dans les lignes directrices approuvées;

- iii) doit inclure dans le rapport de vérification de 2001 des données indépendantes sur la production, les quantités et les rapports de consommation de TCC et d'AHF pour le CFC-11 et le CFC-12;
- b) Invite la Banque mondiale à présenter un rapport sur les mesures prises dans le but de contrôler la contrebande de SAO.
- c) Prenne note de la déclaration de la Banque mondiale à l'effet que PNUE a été retenu comme sous-traitant pour la mise en œuvre du volet d'assistance technique du programme de travail ainsi que son administration financière, ce qui lui confère l'obligation de rendre compte à la Banque mondiale à cet effet.

Mexique : Élimination en phase finale des SAO dans le secteur des mousses (PNUD)  
(UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Mexique)

85. Le représentant du Secrétariat a présenté le point, abordé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/24/Mexique et noté que les recommandations proposées au Sous-comité avaient pour objet d'accélérer l'élimination dans le secteur des mousses et de faire en sorte que seules les entreprises et les activités de production admissibles recevraient un appui financier. Le Secrétariat et le PNUD en ont discuté et ont convenu d'éliminer 145 tonnes PAO prévues dans la première phase du projet sur une période de 18 mois. Rappelant la décision du 32/54 du Comité exécutif à l'effet que l'élimination découlant d'un projet doit entraîner une réduction permanente de la consommation totale de CFC au Mexique, le Secrétariat a été informé que le Mexique était incapable de s'engager envers une réduction permanente des quantités éliminées dans la première tranche du projet par rapport à sa consommation de CFC pour 1999 car la consommation pour 2000 sera sans doute de 700 à 1 280 tonnes de plus que la consommation de 2 838 tonnes rapportée pour 1999.

86. À la suite de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Confirme son engagement à aider le Mexique à éliminer de façon permanente les réductions de la consommation totale de CFC au pays;
- b) Reporte l'examen du projet;
- c) Conserve le projet dans le plan d'activités du PNUD pour 2000;
- d) Réitère sa demande faite à la décision 32/54 d'obtenir des garanties que le projet donnera lieu à une réduction durable permanente de la consommation totale de CFC au pays.



**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DE POLITIQUE****a) Conditions préalables pour l'élimination en phase finale dans le secteur de la réfrigération**

87. Le président a présenté le point et abordé le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/25 préparé conformément à la décision 26/26.

88. À la suite de ses délibérations, et prenant note que l'adoption des conditions préalables et des lignes directrices est prématurée, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) Invite les membres à transmettre par écrit au Secrétariat leurs observations sur le projet de conditions préalables et de lignes directrices présenté au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/25 afin qu'elles soient compilées et présentées à une réunion ultérieure du Comité exécutif;
- b) Utilise le projet de conditions préalables et de lignes directrices existant, présenté à l'annexe III au présent rapport, cas par cas et avec un peu de souplesse, dans l'examen des propositions en phase finale reliées aux demandes en instance qui seront présentées à des réunions ultérieures du Comité exécutif.

**b) Provision de 13 % pour les coûts d'appui aux agences**

89. Le représentant du PNUE a informé le Sous-comité qu'il a entrepris la préparation du document demandé à la décision 32/31 et que celui-ci devrait être achevé à temps pour être présenté à la trente-quatrième réunion du Comité exécutif.

90. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif demande au PNUE de mettre le document au point en tenant compte du besoin d'examiner sous tous ses angles la question de la transparence dans l'utilisation des coûts d'appui aux agences, et de le présenter à la trente-quatrième réunion du Comité exécutif.

**c) Cadre stratégique pour la formation nationale, infra-régionale et régionale des agents de douane**

91. Le représentant du Secrétariat a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/27 et indiqué que la trente-deuxième réunion du Comité exécutif avait demandé au PNUE de préparer, en consultation avec le Secrétariat du Fonds et les agences d'exécution, un rapport sur l'examen du cadre stratégique des demandes de financement des activités associées à la formation et l'harmonisation nationale, infra-régionale et régionale des agents de douane, et les conséquences de l'engagement des organismes régionaux désirant établir des mécanismes de réglementation.

92. À la suite de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne les décisions suivantes :

- a) Le Fonds multilatéral devrait continuer à financer la formation des agents de douane à l'échelle nationale. Par contre, le PNUE devrait trouver les occasions d'offrir une formation régionale et infrarégionale des agents de douane, s'il y a lieu, en guise de solution de remplacement abordable du programme national de formation des agents de douane et d'utiliser les installations existantes de formation régionale des agents de douane.
- b) La formation des agents de douane à l'échelle nationale devrait se faire selon le principe de la formation des formateurs suivie de la formation des agents de douane par les formateurs afin de pouvoir joindre les agents de douane en grand nombre et de façon économique dans les pays concernés;
- c) Pour fins de démonstration, des programmes régionaux et infrarégionaux supplémentaires pourraient être examinés aux fins de financement là où il existe des accords d'échange ou des blocs d'échange comprenant des mécanismes réglementaires pertinents, après que les résultats des programmes de formation régionaux et infrarégionaux existants aient été présentés au Comité exécutif aux fins d'examen;
- d) Des activités de formation régionales et infrarégionales et les réseaux régionaux d'agents de l'ozone devraient être utilisés pour diffuser la formation aux représentants des blocs d'échange régionaux et des associations d'agents de douane afin d'encourager la création de réseaux informels de dissémination et de gestion des données

**d) Plan de stratégie pour l'élimination des SAO dans le sous-secteur de la production de mousses de polyéthylène et de polystyrène extrudées en Chine**

93. Le représentant de l'ONUDI a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/28, contenant la stratégie révisée proposée par l'ONUDI à la trente-troisième réunion en vertu de la décision 28/46.

94. À la suite de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note du plan stratégique pour l'élimination des SAO dans le sous-secteur de la fabrication de mousse de polyéthylène et de polystyrène extrudée en Chine, étant entendu que :

- a) La prise en note du plan stratégique n'implique pas l'approbation des projets ni des coûts connexes précisés dans le plan stratégique;
- b) Les projets recensés dans la stratégie peuvent être présentés au Comité exécutif pour examen en vertu des règles et des politiques du Fonds multilatéral en vigueur à ce moment.

e) **Lignes directrices révisées pour la préparation de mises à jour de programmes de pays**

95. Le président a présenté le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/33/29. Il a noté qu'en vertu de la décision 32/68, le Secrétariat a préparé des lignes directrices révisées pour la préparation de mises à jour de programmes de pays en tenant compte des observations faites par les membres du Comité exécutif pendant les délibérations de la trente-deuxième réunion et des commentaires additionnels proposés par le gouvernement du Japon. Le Secrétariat a également intégré les observations pertinentes des autres membres, s'il y avait lieu, mais a été incapable d'intégrer les plus récents commentaires.

96. À l'issue de ses délibérations, le Sous-comité a recommandé, sous réserve de commentaires supplémentaires des délégations, que le Comité exécutif mette sur pied un sous-groupe informel au cours de la présente réunion qui aurait pour mandat de discuter des lignes directrices pour la mise à jour des programmes de pays afin de mettre au point et d'adopter la version révisée à la présente réunion.

## **POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

### **Embauche des membres du Comité exécutif par les agences d'exécution**

97. En réponse à une recommandation faite par un des représentants, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif décide que lorsqu'un membre d'une délégation du Comité exécutif a été embauché par une des agences d'exécution afin d'effectuer du travail relié à la couche d'ozone, cette délégation s'abstienne de parler sur les projets reliés aux travaux effectués par le délégué embauché.

## **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DU RAPPORT**

98. Le Sous-comité a adopté le présent rapport le mars 27 mars 2001.

## **POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

99. La séance a été levée à 16 h le mardi 27 mars 2001.

**Annex I**

## Annexe II

### OPINION DU COMITE EXECUTIF SUR LE RENOUVELLEMENT DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRESENTEE LORS DE LA 33<sup>E</sup> REUNION

#### Bénin

1. Le Comité exécutif a analysé les données présentées avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour le Bénin et note que la consommation de CFC en 1999 indiquée par le Bénin au Secrétariat de l'ozone est inférieure à sa consommation de référence, et il semble donc que le Bénin pourra se conformer au gel de la consommation des CFC. Le Comité exécutif note aussi que le Bénin a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO pour la période visée par la deuxième phase de son projet de renforcement institutionnel. Plus particulièrement, le Bénin indique dans sa soumission qu'il a pris plusieurs initiatives, dont la préparation et l'approbation du PGF, la formation de 250 techniciens en réfrigération et l'élaboration de mesures de contrôle particulières des SAO, notamment un système de délivrance de permis et d'interdiction d'importation, qui sont actuellement en attente d'approbation par les autorités compétentes. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Bénin visant à réduire sa consommation de CFC. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Bénin mette en place un système de contrôle des importations de substances réglementées et interdise l'importation d'équipement de réfrigération utilisant des CFC et continue d'éliminer les activités faisant partie de son PGF.

#### Burkina Faso

2. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel du Burkina Faso. Le Comité exécutif note que la consommation de CFC en 1999 indiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure aux normes de référence pour 1995-1997 en matière de conformité, et que le Burkina Faso semble pouvoir se conformer au gel de la consommation pour les CFC. Dans sa soumission, le Burkina Faso a indiqué avoir entrepris un certain nombre d'initiatives à la troisième étape de son projet de renforcement institutionnel, notamment l'établissement d'un système de délivrance de permis pour le contrôle des importations de SAO, la mise en application de programmes de formation pour les techniciens en réfrigération, ainsi que la récupération et le recyclage des frigorigènes et des projets d'utilisation finale. Le Comité note aussi l'accroissement du degré de sensibilisation du gouvernement, des parties intéressées et du public, y compris l'accueil de la 32<sup>e</sup> Réunion du Comité exécutif et de la XII<sup>e</sup> Réunion des Parties. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts du Burkina Faso visant à réduire sa consommation de CFC. On note qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso entend se concentrer sur l'observation de la nouvelle législation, un programme de formation pour les douaniers, l'établissement de règlements visant à empêcher la consommation future de bromure de méthyle, et l'achèvement et la surveillance de programmes de formation, récupération et recyclage et de projets sectoriels pour les utilisateurs finals, devant être mis en oeuvre pendant cette période. Le Comité exécutif s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Burkina Faso continue

de progresser en ce qui a trait aux SAO, et qu'il maintienne et améliore son niveau actuel de réduction de la consommation des CFC.

### **Mauritanie**

3. Le Comité exécutif a examiné les données présentées avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour la Mauritanie. Le Comité exécutif note que la consommation de CFC en 1999 indiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure aux normes de référence pour 1995-1997 en matière de conformité, et que la Mauritanie semble pouvoir se conformer au gel de la consommation pour les CFC. Dans sa soumission, la Mauritanie a indiqué avoir entrepris un certain nombre d'initiatives à la troisième étape de son projet de renforcement institutionnel, notamment l'élaboration de lois, la mise en application de programmes de formation pour les agents de douane et les techniciens en réfrigération, la réfection des équipements de réfrigération dans le secteur des pêches, et la mise en application d'activités de sensibilisation du public. Ces activités et d'autres sont encourageantes, et le Comité exécutif apprécie les efforts de la Mauritanie visant à réduire sa consommation de CFC. Toutefois, le Comité exécutif est préoccupé par le fait que le Bureau de l'ozone n'a pas été opérationnel durant deux ans, qu'un Comité national de l'ozone n'a pas encore été établi, et que le système de collecte des données en matière de SAO n'est pas fiable. Le Comité s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Bureau de l'ozone poursuive la mise en application des activités visant l'élimination des CFC, qu'il établisse un système fiable pour la collecte des données sur le SAO, et qu'il ait établi un système visant à exiger un permis et à restreindre les importations de tous les CFC aux niveaux requis afin de respecter les dispositions du Protocole de Montréal.

### **Niger**

4. Le Comité exécutif a examiné les données présentées avec le renouvellement du projet de renforcement institutionnel pour le Niger. Le Comité exécutif s'inquiète du fait que la consommation de CFC 1999 indiquée par le Niger au Secrétariat de l'ozone soit presque deux fois la consommation de référence et que le Niger pourrait donc avoir de la difficulté à se conformer aux mesures de contrôle du Protocole de Montréal. Malgré cette inquiétude, le Comité exécutif note que le Niger a pris certaines mesures pour régler ce problème. Plus particulièrement, le Niger a entrepris des programmes de formation pour ses agents de douane et ses techniciens en réfrigération, et le projet de récupération et de recyclage faisant partie du PGF. Le Comité exécutif a noté que le Niger a élaboré des lois en matière de SAO qui sont en cours d'évaluation par les autorités compétentes, et qu'il a entrepris une étude des SAO dans les secteurs d'utilisation finale des halons et de la réfrigération. Le Comité s'attend à ce qu'au cours des deux prochaines années, le Niger ait en place un système de permis et de restriction des importations de tous les CFC aux niveaux requis pour assurer la conformité aux dispositions du Protocole de Montréal.

## **Syrie**

5. Le Comité exécutif a pris connaissance de l'information accompagnant la demande de renforcement des institutions présentée pour la Syrie. Le Comité exécutif prend note avec grande satisfaction du fait que la consommation de CFC pour l'année 1999 communiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure à sa valeur de référence de 1995-1997. Dans sa proposition, la Syrie a fait état d'un certain nombre d'initiatives importantes qu'elle a prises au cours de la première phase de ses projets de renforcement des institutions, notamment des activités lui permettant de respecter les échéanciers, et de développer et de mettre en oeuvre plus de 40 projets d'investissement et de démonstration. À ce jour, quatre projets dans le secteur de la réfrigération, quatre dans celui des mousses et huit dans celui des aérosols ont été achevés; un panel national multisectoriel sur l'ozone mis en place depuis 1999 a édicté une loi interdisant l'importation de produits contenant des SAO, la suspension des permis industriels pour les activités utilisant des SAO (depuis janvier 1995), un décret ministériel demandant que toutes les institutions tiennent compte du Protocole de Montréal et de ses modifications lors de la formulation de politiques, la surveillance de toutes les SAO entrant en Syrie par le truchement du service des douanes et les autorisation d'importation. Ces activités sont très encourageantes et le Comité prend note avec appréciation des efforts de la Syrie. Au cours des deux prochaines années, la Syrie s'est fixé comme objectif de réduire sa consommation de SAO de 90 % (CFC, bromure de méthyle et halons), et vise à l'élimination totale d'ici 2005, afin de respecter les échéanciers d'élimination des SAO du Protocole. Le Comité exécutif s'attend à ce que, dans les années qui viennent, la Syrie continue les progrès réalisés, et maintienne et améliore même ses niveaux actuels de réduction des CFC afin de respecter les échéanciers d'élimination des SAO du Protocole de Montréal.

## **Vietnam**

6. Le Comité exécutif a examiné la demande de renouvellement du renforcement institutionnel soumise par le gouvernement du Vietnam et prend note du fait que la consommation de CFC en 1999 indiquée au Secrétariat de l'ozone est inférieure aux normes de référence pour 1995-1997 en matière de conformité. Le Comité exécutif reconnaît que le gouvernement du Vietnam a décidé d'établir les lois nécessaires pour soutenir la stratégie nationale d'élimination des SAO et le plan d'action, en particulier, le décret visant à contrôler la consommation de SAO, les règlements sur l'éco-étiquetage, et le contingentement des permis pour l'importation des halons. Le Vietnam a aussi instauré un mécanisme pour faciliter la collaboration des principaux intervenants dans les secteurs de la réfrigération, des halons, des mousses et du bromure de méthyle qui utilisent encore des SAO. Le Comité exécutif prévoit qu'au cours des deux prochaines années, le Vietnam continuera de s'occuper des questions liées aux SAO et qu'il réduira sa consommation de SAO telle que l'a établi le Protocole de Montréal.

### Annexe III

## CONDITIONS PRÉALABLES VISANT LES PROJETS D'ÉLIMINATION FINALE DANS LE SECTEUR DE LA RÉFRIGÉRATION

### Conditions préalables visant la préparation de projets d'élimination finale

7. Les conditions préalables seront déterminées en examinant la situation des pays visés à l'article 5 au chapitre de la mise en place des mesures de contrôle prévues par le Protocole de Montréal, par l'analyse des politiques et pratiques visant une utilisation efficace des ressources du Fonds multilatéral et par l'analyse des exigences impératives visant à assurer qu'une proposition ait un fondement solide et que sa réalisation soit pratique et durable. Ces aspects ont été résumés avec précision dans les principes qui sous-tendent des décisions récentes relatives au secteur de la réfrigération. Ils peuvent être exprimés comme des conditions préalables pour la préparation de projets, comme présenté ci-dessous avec les motifs à l'appui :

- a) le pays a reçu une assistance suffisante du Fonds multilatéral pour la conversion de tous les fabricants d'appareils autres que les PME;
  - i) ou le financement n'est pas prioritaire étant donné que des interventions plus simples et d'un meilleur rapport coût-efficacité peuvent être mises en œuvre pour atteindre les objectifs de réduction. Cette possibilité indique également que le pays ne se lancerait normalement dans une stratégie d'élimination finale dans le secteur de la réfrigération qu'après que la plupart des projets de reconversion industrielle autres que ceux du secteur informel aient reçu du financement et/ou aient été mis en œuvre;
  - ii) en outre, lorsque la consommation dans le secteur de la fabrication est proche de zéro, on peut obtenir plus directement des données fiables au sujet de la consommation dans le secteur de l'entretien étant donné que les activités des petits fabricants ou des entreprises du secteur informel sont principalement orientées vers l'installation et l'entretien et la réparation;
- b) soit qu'aucun autre moyen ne permettrait au pays de respecter ses obligations relatives au contrôle des CFC ou des objectifs nationaux plus ambitieux, soit que le prix comparatif à la consommation des CFC a été élevé pendant au moins 9 mois par rapport aux frigorigènes de substitution, et il est prévu qu'il continue d'augmenter;
  - i) s'il subsiste une importante activité de fabrication à base de CFC, le financement d'une stratégie d'élimination finale ne serait peut-être pas



- prioritaire puisque la consommation peut être réduite en continuant à mettre en œuvre des projets de reconversion industrielle;
- ii) selon les indications actuelles, lorsque le prix des CFC dépassera celui des substances de remplacement il est probable que la reconversion de la plus grande partie de la capacité de fabrication à base de CFC aura été achevée dans la plupart de pays à consommation élevée (sauf dans les très petites entreprises et dans le secteur informel);
- c) il doit y avoir des indications claires à l'effet que les mesures d'appui d'ordre législatif et industriel nécessaires pour assurer la réussite de l'élimination fonctionneront efficacement dans les délais prévus pour la préparation et la mise en œuvre du projet;
- i) il faut parfois prévoir des périodes plus longues pour élaborer et mettre en place les mesures d'appui d'ordre institutionnel. L'échéancier et la préparation des projets d'élimination finale devraient coïncider avec la mise en place de ces mesures;
- d) la modalité pour la préparation d'un projet d'élimination complète devrait être l'élaboration d'une stratégie à long terme dans le secteur de la réfrigération qui sera mise en œuvre dans le cadre d'une mise à jour du programme de pays (directives relatives aux PGF, extrait de la décision 31/48C);
- i) cela revient à dire que le pays doit s'assurer d'avoir une connaissance précise, actualisée et suffisamment approfondie de la structure de son secteur de la réfrigération et de sa consommation.

#### Lignes directrices relatives aux projets d'élimination

8. Lorsque les données décrites ci-dessus sont recueillies par un pays et par l'agence d'exécution et qu'elles indiquent qu'un pays peut demander l'assistance du Fonds multilatéral pour mettre en œuvre un projet d'élimination, les propositions devraient être conformes à une série de lignes directrices qui pourraient s'inspirer de celles exposées ici :

- a) Les propositions devraient prendre la forme d'une stratégie à long terme dans le secteur de la réfrigération, aux termes de la décision 31/48C (lignes directrices relatives aux PGF des pays à consommation plus élevée), et elles devraient intégrer les principes exposés dans les lignes directrices initiales relatives aux PGF (décision 23/15);

  - i) en d'autres termes, un proposition de projet d'élimination finale dans le secteur de la réfrigération équivaut à une stratégie à long terme pour le secteur de la réfrigération dans un pays à consommation plus élevée, tout

comme un PGF d'un pays à faible consommation équivaut à un projet d'élimination pour ce même pays;

- b) Les propositions devraient être conformes à toutes les règles et politiques pertinentes du Fonds multilatéral découlant des décisions du Comité exécutif;
- c) Les propositions devraient comprendre, entre autres, les éléments suivants :
  - i) des données complètes sur le profil de l'ensemble de la consommation résiduelle de SAO dans le secteur, avec une ventilation par sous-secteurs; ces données seront étayées par les résultats des analyses effectuées soit avant, soit pendant la préparation du projet; cet aspect constituera une condition préalable au dépôt de la proposition;
  - ii) des données complètes sur le profil des entreprises restantes dans le secteur, avec une ventilation par sous-secteurs; ces données seront étayées par les résultats des analyses effectuées avant ou pendant la préparation du projet qui indiqueront, entre autres, les entreprises dont la capacité de production a été installée après le 25 juillet 1995;
  - iii) le soutien institutionnel se traduisant par des politiques ou une législation gouvernementale et des mécanismes d'incitation fiscale ou d'un autre type; un plan d'action avec des échéances et les résultats attendus au chapitre de l'élimination de SAO; la coordination et la gestion par les Bureaux de l'ozone et les intermédiaires financiers; le transfert de technologie réalisé par des associations locales de la branche et/ou par des fournisseurs de composantes et de formules;
  - iv) le choix approprié des technologies et des méthodes innovatrices résultant dans un transfert de technologie; les économies d'échelle réalisées grâce au regroupement géographique ou à la rationalisation dans l'industrie; les mécanismes financiers susceptibles d'offrir de la souplesse en ce qui a trait à l'affectation des ressources approuvées;
  - v) l'engagement du gouvernement d'éliminer les SAO en suivant le plan d'action proposé;
  - vi) un plan de financement relié aux principaux jalons, qui contient des dispositions permettant le déblocage de fonds lorsque des résultats satisfaisants sont obtenus.

- d) La préparation des volets de la proposition et le calcul des coûts différentiels reliés à chaque activité ou sous-secteur devraient être orientés par les politiques pertinentes du Comité exécutif découlant des décisions antérieures, notamment :
- i) les volets relatifs aux utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération commerciale seront préparés conformément aux politiques exposés dans la décision 28/44;
  - ii) les volets relatifs au nouveau sous-secteur de l'assemblage, de l'installation et de l'entretien des équipements de réfrigération seront préparés conformément à la décision 31/45;
  - iii) les volets relatifs à la récupération et au recyclage seront préparés conformément à la décision 22/22, Projets de recyclage dans les pays producteurs de CFC, et à la décision 22/23, Projets généraux de récupération et de recyclage;